

## vente d'un bien immobilier avec succession

## Par hipopo2012, le 24/07/2023 à 18:16

bonjour, ma soeur est veuve depuis 2018. Avec son mari elle avait acheté une maison à rénover. Son mari est décédé 7 mois après l'achat de cette maison. Ma soeur a gardé l'usufruit, et elle a 50 % + 50 % de la part de son mari . Une partie de la succession appartient aux enfants de son mari (pas d'enfant en commun)

Actuellement, elle ne fait plus face, étant maintenant en retraite et ayant mis toutes ses économies dans la rénovation de cette maison, elle souhaite la vendre.

Les enfants de son défunt mari ont demandé un décompte pour savoir ce qu'ils allaient toucher en cas de vente et trouve que cela ne fait pas assez.

Il bloque la vente.. Ma soeur ne pourra pas tenir financièrement longtemps. Donc nous cherchons des solutions. Elle peut louer, mais c'est compliqué en campagne. Donc nous pensions au viager. a t elle le droit de vendre en viager ? Et comment cela se passe ?

Merci par avance de votre réponse

brigitte

Par Lag0, le 28/07/2023 à 12:03

Bonjour,

On ne peut vendre que ce qui nous appartient, donc votre soeur ne peut pas vendre cette

maison, en viager ou autrement, sans l'accord de tous les proprietaires.	